

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne

Alençon le 12 septembre 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet agricole départemental de l'Orne 2007 (PAD) De nouvelles modalités

Après un an d'application du PAD qui a été révisé en juin 2006, les membres de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA), réunis le 18 juillet 2007, ont proposé certains ajustements :

- Application d'une franchise de 0,5 unités de base pour les « autres productions » qui se substituera au seuil minimum de 0,25 pris en compte précédemment,
- Augmentation du nombre maximum d'UTH prise en compte de 4 à 5, mais avec maintien du plafond de 1 salarié par exploitation,
- Prise en compte des exploitants à titre principal ayant moins de 60 ans dans le calcul des UTH (contre 55 ans auparavant),
- Prise en compte des bovins mâles et femelles entre un et deux ans à hauteur de 65 bovins pour une unité de base (l'effectif pris en compte sera l'effectif moyen annuel),
- Application d'une franchise de 0,5 pour les vaches allaitantes non primées considérant qu'il ne s'agit pas d'une production encadrée.

La dimension économique d'une exploitation, calculée en unité de base, sera déterminée à partir de la grille d'équivalence suivante :

Grille d'équivalences entre productions

	Production	Unité de base	Franchise (3)	Unités
Productions principales	Lait	100 000	Aucune	litres
	Femelles primées en PMTVA (vaches et génisses)	31		vaches
	Cultures de vente (gel compris) (1)	65		ha
Autres productions	Vaches allaitantes (non primées en PMTVA)	65	32,5	vaches
	Bovins mâles et femelles entre un et deux ans (taurillon à l'engraissement, bœufs, génisses de viande) (2)	65	32,5	têtes
	Veaux de boucherie	160	80	places
	Porc en système naisseur	70	35	truies
	Porc en système naisseur engraisseur	52	26	truies
	Porc en système engraisseur	960	480	places
	Volaille label	680	340	m ²
	Volaille standard	1100	550	m ²
	Canard à gaver	480	240	m ²
	Ovins	190	95	brebis
	Caprins	90	45	chèvres
	Vergers basse tige	8	4	ha
	Transformation cidricole	17300	8650	bouteilles
	Lapin naisseur-engraisseur	220	110	cages mères
	Horticulture : production de plants en pot	520	260	m ² de serre
	Horticulture : Pépinière ornement hors sol	2600	1300	m ² hors sol
Horticulture : Pépinière ornement	0,65	0,325	ha	
Autres			Cas par cas	

- (1) Surface de cultures de vente = surfaces aidées y compris gel obligatoire (activation de DPU jachère) et gel volontaire, hors maïs ensilage primé
- (2) Bovins mâles et femelles entre un et deux ans : effectif moyen annuel présent sur l'exploitation. Ne sont pas comptabilisés les génisses de renouvellement.
- (3) Une franchise, équivalente à 0,5 unité de base, est prise en compte pour toutes les productions autres que les productions principales (lait, femelles allaitantes primées, cultures de vente). Seules les productions au-delà de cette franchise sont prises en compte dans le calcul de la dimension économique d'une exploitation.

Contact presse :

Christine Cœur, Chargée de communication Tel 02 33 32 50 58

Sébastien Huet, responsable du pôle « Productions animales – Structure d'exploitation et entreprises »

Site internet : <http://ddaf61.agriculture.gouv.fr>